

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 93T/2025

### OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION RUE DES CERISES

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise SAUR, (M. POMMIER 07.64.37.76.68), 81 Avenue Léo Lagrange 63300 THIERS, chargée de procéder à une création de branchement AEP pour une bache incendie, Rue des Cerises, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation,

### ARRETE

**Article 1 :** La circulation des véhicules sera interdite rue des Cerises de l'intersection avec le Chemin des Pies et des Varennes jusqu'au n° 1500 de la Rue des Cerises, à compter du 08 Septembre 2025 pour 5 jours.

**Article 2 :** Une déviation sera mise en place par l'entreprise SAUR.

**Article 3 :** La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise SAUR.

**Article 4 :** La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise SAUR, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains, au SDIS de Montrond-Les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 04 Septembre 2025

Le Maire,  
Jacques LAFFONT,



*Certifié exécutoire*

*Publié ou notifié le : 05/09/2025*